

1001476701

DATE DEPOT :	2010-02-15
NUMERO DE DEPOT :	14767
N° GESTION :	2000B18442
N° SIREN :	433504230
DENOMINATION :	"AB TRADING"
ADRESSE :	17 R DES PETITS CHAMPS 75001 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/12/21
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET

00 B 18442

AB TRADING
Sarl au capital de 80 000 €uros
Siège social : 17 rue des Petits Champs 75 001 Paris
RCS Paris B 433 504 230

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 décembre 2009

L'an deux mil neuf,

PF 21.12.09 OC

Le vingt et un décembre,

A 20 heures 30,

Les associés de AB TRADING, société à responsabilité limitée au capital social de 80 000 €uros, divisé en 500 parts de 160 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

* Madame BRUILLON Jacqueline, propriétaire de quinze parts sociales, numérotées de 1 à 15 , ci 15

* Monsieur BRUILLON Arnaud, propriétaire de quatre cent quatre vingt cinq parts sociales, numérotées de 16 à 500 , ci 485

Total 500 parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société assistent à l'Assemblée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur BRUILLON Arnaud, gérant associé.

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par la gérance,
- Nomination de commissaires aux comptes,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/08,
- le rapport établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

AB JP

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture à l'Assemblée du rapport établi par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, prenant acte à la clôture de l'exercice du dépassement de 2 des 3 seuils rendant obligatoire la nomination de commissaires aux comptes décide de nommer :

- la société A T CONSEIL sarl représentée par Monsieur Hector TORO, sise 111-113 rue Danielle Casanova Espace Bel Air – 93200 Saint Denis, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,
- Monsieur Jaime ALGAZE, 25 rue du Lieutenant Heitz – 94300 Vincennes, en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une durée de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La société A T CONSEIL sarl représentée par Monsieur Hector TORO et Monsieur Jaime ALGAZE ont fait savoir respectivement qu'ils acceptaient leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Jacqueline BRUILLON

Arnaud BRUILLON
Gérant